

Analyse des besoins sociaux CIAS du Marsan

Synthèse du diagnostic sociodémographique

février 2025

La démarche **d'analyse des besoins sociaux (ABS)** du Centre intercommunal d'action sociale du Marsan s'inscrit dans la redéfinition de la politique d'action sociale afin de répondre aux besoins du territoire.

Conformément à l'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles, « *les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort. L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social* ».

Au-delà de l'obligation légale, l'ABS vise à améliorer la connaissance des publics et du territoire.

La compréhension et l'analyse partagée des besoins actuels ou à venir ont pour ambition de produire un outil de pilotage de l'action sociale de proximité.

Pour la réalisation de son ABS en 2023-2024, le CIAS du Marsan s'est fait accompagner par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG40) en partenariat avec le Cabinet Compas-tis, lesquels disposent des outils, de l'expérience et de la proximité nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

La méthodologie de l'ABS s'articule autour de 2 grandes phases :

- **L'observation,**
- **L'analyse partagée.**

La phase d'Observation consiste en la réalisation d'un **diagnostic territorial sociodémographique** sur l'ensemble des publics et des thématiques. Les données, issues du recensement de la population 2021 de l'INSEE (pour la période de recensement 2018-2023) ainsi que de partenaires institutionnels locaux et départementaux, ont permis de réaliser un état des lieux précis de la situation sociale du territoire et de son évolution.

Afin de venir appuyer qualitativement les éléments du diagnostic, une enquête a été réalisée à l'échelle de la commune. Des « observateurs », identifiés par les membres du comité de pilotage, comme étant représentatifs de la population de par leur activité, profession et connaissance du territoire, ont répondu à un questionnaire. L'objectif premier de cette enquête est d'avoir une perception subjective de la vie sur le territoire concernant plusieurs thèmes (qualité de vie, logement, accès aux soins, isolement...) mais aussi différents publics : les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation de précarité.

À l'issue de la phase d'observation, deux thématiques ont été retenues pour être étudiées de manière plus approfondie autour d'une **Analyse partagée** :

- **Le développement de la mobilité pour tous**
- **Le développement du vivre ensemble pour lutter contre l'isolement**

Pour chacune des thématiques, un Groupe d'analyse partagée (GAP) a été constitué et s'est réuni à trois reprises afin de réaliser un inventaire de l'offre sociale et de confronter les résultats statistiques à l'expérience des acteurs.

À partir d'une réflexion autour des enjeux prioritaires, les forces et les faiblesses du territoire ont été relevées et mises en perspective avec les facteurs externes (opportunités et menaces). Cette analyse a ensuite permis au groupe de travail de coconstruire des pistes d'action.

Diagnostic territorial : ce qu'il faut retenir...

PEUPLEMENT : de l'histoire du peuplement à la structure de la population actuelle

→ Les évolutions démographiques

La communauté d'agglomération compte 57 192 habitants en 2021 (Mont-de-Marsan 32 058, Saint-Pierre-du-Mont 10 236, Landes 435 050). Durant 6 ans le territoire a gagné 796 habitants, soit une hausse de 1 %, lorsque durant la même période le département a connu une hausse de près de 4 % (Mont-de-Marsan -1%, Saint-Pierre-du-Mont +3%). On observe que l'évolution démographique, plus dynamique jusqu'en 1999 a nettement ralenti depuis.

L'évolution de la population s'explique par deux grands facteurs que sont le solde naturel et le solde migratoire. Entre 2014 et 2020 on constate une natalité intercommunale légèrement nettement supérieure à la mortalité, engendrant un solde naturel positif de 191 unités (Mont-de-Marsan -72, Saint-Pierre-du-Mont +92, Landes -5 445). Pour précision, le solde naturel de l'agglomération a toujours été positif. Concernant le solde migratoire, il reflète en principe l'attractivité d'un territoire. Il est de -196 unités (Mont-de-Marsan -984, Saint-Pierre-du-Mont +185, Landes +23 090). On observe un pic au niveau de ce solde en 2009 pour l'ensemble des échelles, et une baisse depuis.

→ Migrations résidentielles

On observe que 36 % des ménages ont aménagé dans leur logement dans les 5 dernières années (Mont-de-Marsan 38 %, Saint-Pierre-du-Mont 35%, Landes 33 %). Cette part a baissé de 2 points depuis 2014 (Mont-de-Marsan -3, Saint-Pierre-du-Mont -4, Landes stab.).

Parmi la population ayant changé de logement durant la dernière année (4 521 personnes), 9 % l'ont fait pour changer de commune. 46 % de ces personnes avaient entre 25 et 54 ans.

Lorsque l'on regarde l'ancienneté par type d'occupation du logement, on constate que l'ancienneté moyenne est la plus basse chez les locataires du parc privé avec 6 années (Mont-de-Marsan 6, Saint-Pierre-du-Mont 5, Landes 6) et du parc public avec 9 années (Mont-de-Marsan 10, Saint-Pierre-du-Mont 9, Landes 10). Sans surprise, elle est nettement supérieure chez les propriétaires avec un résultat de 20 ans (Mont-de-Marsan 22, Saint-Pierre-du-Mont 19, Landes 20). Le parc locatif sert globalement de porte d'entrée aux nouveaux venus sur un territoire.

Concernant les catégories socioprofessionnelles (CSP), parmi les nouveaux aménagés (un an) ayant changé de commune de résidence, on constate un taux de 32 % de personnes sans activité professionnelle (hors retraités), 20 % d'employés et 18 % de professions intermédiaires.

→ Le Logement

On compte 28 270 logements en 2020, dont 90 % de résidences principales (Mont-de-Marsan 88 %, Saint-Pierre-du-Mont 92 %, Landes 73 %) et 9 % de logements vacants (Mont-de-Marsan 10 %, Saint-Pierre-du-Mont 7 %, Landes 7 %), la vacance a baissé de 2 points depuis 2014 (Mont-de-Marsan +2pts, Saint-Pierre-du-Mont et Landes stab.).

Pour précisions, 30 % des résidences principales sont des appartements (Mont-de-Marsan 40 %, Saint-Pierre-du-Mont 30 %, Landes 22 %).

Entre 2014 et 2020 on compte 1 376 logements supplémentaires soit 229 en moyenne par an signifiant une augmentation en 6 ans de 5 % (Mont-de-Marsan +3 %, Saint-Pierre-du-Mont +5 %, Landes 8 %).

Lorsqu'on observe le nombre moyen de pièces par logement, on note un résultat de 3.3. 68 % des logements disposent de 4 pièces ou plus.

Globalement, le nombre de personnes par ménage est en moyenne de 2.1 (Mont-de-Marsan 2.1, Saint-Pierre-du-Mont 2, Landes 2.1).

62 % des résidences principales sont construits avant 1990, et 10 % avant 1946.

La composition du parc en fonction du statut d'occupation présente un taux de 57 % de propriétaires (Mont-de-Marsan 49 %, Saint-Pierre-du-Mont 59 %, Landes 66 %), 30 % de locataires du parc privé (Mont-de-Marsan 36 %, Saint-Pierre-du-Mont 26 %, Landes 25 %) et 10 % de locataires du parc social (Mont-de-

Marsan 12 %, Saint-Pierre-du-Mont 13 %, Landes 6 %). Depuis 2014, on enregistre une stabilité de la part de propriétaires (Mont-de-Marsan -1pt, Saint-Pierre-du-Mont +2pts, Landes +1pt), et une perte d'1 point de la part des locataires du parc privé (Mont-de-Marsan stab., Saint-Pierre-du-Mont -4pts, Landes -1pt). Le taux concernant les ménages locataires du parc social a augmenté d'1 point (Mont-de-Marsan +2pts, Saint-Pierre-du-Mont +1pt, Landes stab.)

Concernant le parc de logements sociaux, en 2023 étaient recensés 3 162 logements (dont 68 % regroupés dans les deux communes principales).

On retient que les logements sociaux représentent 12 % du parc des résidences principales (Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont 14 %, Landes 8 %).

→ Les ménages et familles

On dénombrait 25 291 ménages en 2020 (Mont-de-Marsan 14 740, Saint-Pierre-du-Mont 4 581, Landes 193 850), soit 4 % de plus par rapport à 2014 (Mont-de-Marsan stab., Saint-Pierre-du-Mont +5 %, Landes + 9 %).

Parmi ces ménages 40 % sont de personnes seules (Mont-de-Marsan 47 %, Saint-Pierre-du-Mont 39 %, Landes 35 %), 27 % sont des couples sans enfant (Mont-de-Marsan 25 %, Saint-Pierre-du-Mont 27 %, Landes 31 %), 22 % sont des couples avec enfant(s) (Mont-de-Marsan 17 %, Saint-Pierre-du-Mont 22 %, Landes 23 %) et 9 % sont des familles monoparentales (Mont-de-Marsan 9 %, Saint-Pierre-du-Mont 11 %, Landes 9 %).

Lorsqu'on observe les évolutions depuis 2014, on note une augmentation de 3 points de la part des personnes seules (Mont-de-Marsan +4, Saint-Pierre-du-Mont +2, Landes +3), une baisse de 2 points de la part des couples sans enfant (Mont-de-Marsan -2, Saint-Pierre-du-Mont -2, Landes -1pt), une baisse d'1 point de la part des couples avec enfant(s) (Mont-de-Marsan -2, Saint-Pierre-du-Mont -1, Landes -3) et une stabilité de la part des familles monoparentales (Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont stab., Landes +1).

Parmi les ménages, on compte 7 017 familles (c'est-à-dire au moins un adulte avec au moins un enfant de moins de 25 ans), dont 27 % de familles monoparentales (Mont-de-Marsan 33 %, Saint-Pierre-du-Mont 31 %, Landes 24 %) et 15 % de familles nombreuses (Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont 16 %, Landes 13 %).

Concernant la part des familles monoparentales depuis 2014, on observe une baisse de 3 points (Mont-de-Marsan +2, Saint-Pierre-du-Mont stab., Landes +2).

Depuis 1990, on enregistre sur le territoire intercommunal une perte de 3 % au niveau du nombre de familles parmi les ménages.

Pour 81 % des familles monoparentales le parent est une femme (Mont-de-Marsan 86 %, Landes 80 %). Cette part a baissé de 3 points depuis 2014 (Mont-de-Marsan stab., Saint-Pierre-du-Mont -14, Landes +2).

LES ENJEUX A RETENIR :

- *Le maintien de l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages et futures familles ;*
- *L'accès au logement des jeunes ménages et des ménages aux revenus modestes et faibles face à un marché de l'immobilier de plus en plus en tension ;*
- *L'adéquation entre les typologies de logement et l'évolution des ménages et des familles ;*
- *Les risques en matière d'isolement résidentiel, social et familial ;*
- *Face au solde migratoire : l'importance de maintenir la mixité sociale et générationnelle pour temporiser le vieillissement, l'isolement et la précarité.*

→ La population active

Parmi les 15-64 ans, 73 % sont actifs (MdM 70 %, Saint-Pierre-du-Mont 75 %, Landes 76 %). Depuis 2009, cette part a augmenté d'1 point (MdM stab., SPDM +1, Landes +6).

Parmi les 25-54 ans, 89 % sont actifs (MdM 84 %, SPDM 92 %, Landes 92 %). Depuis 2009, cette part est stable (MdM -2, SPDM stab., Landes +1).

La répartition par sexe chez les 25-54 ans : 89 % des hommes sont actifs alors que 88 % des femmes le sont (Landes 94 %/90 %), il y a donc une relative égalité (MdM 83/85, SPDM 95/90, Landes 94/90). Lorsqu'on élargie la tranche d'âge en passant à 15-64 ans, il y a aussi une égalité (73 %/ 73 %), donc moindre (MdM 70/70, SPDM 77/74, Landes 77/74).

Le ratio actif/inactif est de 2.2 (MdM 2, SPDM 2.3, Landes 1.7) alors qu'il était de 2.9 en 2009 (MdM 2.7 ; SPDM 3, Landes 2.4).

Parmi les catégories socioprofessionnelles, il y a 1 % d'agriculteurs exploitants (MdM et SPDM 0 %), 13 % de cadre et professions intellectuelles supérieures (Landes 9 %, SPDM 14 %), 29 % de professions intermédiaires (SPDM 30 %, Landes 25 %), 33 % d'employés (MdM 35 %, 30 % Landes), 19 % d'ouvriers (SPDM 20 %, Landes 23 %), 7 % de chefs d'entreprise, artisans, commerçants (MdM 6 %, Landes 9 %).

Sur une période de 11 ans, on enregistre une hausse de 3 points parmi les professions intermédiaires, une perte de 3 points parmi les employés, une perte d'1 point parmi les ouvriers, et une relative stabilité pour les autres catégories.

On enregistre 23 930 salariés de 15 ans et plus, dont 18 % en contrat précaire (MdM 21 %, SPDM 16 %, Landes 17 %). On constate depuis 2014 une stabilité de cette part (MdM stab., SPDM +1, Landes stab.).

Parmi les 41 567 personnes de 15 ans et plus non scolarisés, 23 % détiennent un bas niveau de formation (-5 points depuis 2014. Landes 26 %), 29 % détiennent un haut niveau de formation (+ 3pts depuis 2014. Landes 25 %). 27 % détiennent un niveau CAP/BEP (+2pts depuis 2014. Landes 30 %).

→ L'activité économique

On recense 4 765 établissements actifs soit 37 de moins qu'en 2014 (Stabilité pour les 2 communes). Parmi les établissements actifs 63 % n'emploient personne. Les 29 899 emplois du territoire sont regroupés au sein de 1 749 établissements.

Parmi les établissements employant des salariés, les plus nombreux sont ceux qui emploient 1 à 4 personnes (21 %).

Le secteur de l'agriculture (et sylviculture) comprend 6 % des établissements, l'industrie 5 %, la construction 7 %, le commerce, transport et services divers 63 %, l'administration publique, l'enseignement, la santé et le social 20 %.

En matière de mobilité pour aller travailler, on retient que 53 % des actifs en emploi changent de commune pour aller travailler. 3 % des actifs en emploi travaillent chez eux, 6 % vont au travail à pied ou à vélo, 5 % utilisent un deux roues, 83 % utilisent une voiture (camion ou fourgonnette), 2 % utilisent les transports en commun.

Enfin, on note que le territoire dispose de 29 899 emplois pour 22 233 actifs occupés. On enregistre donc un taux de polarisation de 1.34 (MdM 1.94, SPDM 1.10, Landes 0.92, NA 0.99).

→ Les niveaux de vie

Remarque : Le niveau de vie correspond au revenu disponible après impôts et prestations. Il est présenté par Unité de Consommation (UC) c'est-à-dire pour un adulte seul. La population fiscale de la communauté de communes est divisée en 10 parties égales. Les niveaux de vie sont ainsi présentés par décile et chacun concerne 10 % de la population fiscale.

Globalement, le revenu médian intercommunal est de 1 906 euros (MdM 1 836, SPDM 1 933, Landes 1 903). Le 1er décile se situe à 1 068 euros et le dernier à 3 079 euros. Il y a donc un écart moyen de 2 012 euros entre les personnes les plus riches et les plus pauvres (MdM 2 063, SPDM 1 916, Landes 1 993).

Par tranche d'âge, les revenus médians se trouvent chez les 60-74 ans (2 058 €) suivi de celui des 50-59 ans (2 045 €) et de 75 ans et + (1 938 €). Le minimum se trouve chez les moins de 30 ans (1 672 €). Depuis 2016 le niveau de vie médian a augmenté de 177 euros (Landes 199).

On peut ajouter que le salaire médian chez les propriétaires est de 2 133 euros alors que chez les locataires il est de 1 507 euros. Parmi les types de ménages il est le plus bas chez les familles monoparentales (1 512 €. Landes 1 503 €) et le plus haut chez les couples sans enfant (2 190 €. Landes 2 127 €).

→ La pauvreté

Le taux de pauvreté global est de 13 % (MdM 16 %, SPDM 12 %, Landes 12 %), soit une augmentation depuis 2016 (Agglo +1, MdM +1, SPDM stab., Landes stab.). Parmi les types de ménage, la pauvreté la plus forte se trouve chez les familles monoparentales avec un taux de 26 % suivi des personnes vivant seules avec un taux de 17 % (égalité femmes et hommes). Le taux atteint 27 % chez les locataires et de 5 % chez les propriétaires.

Parmi les tranches d'âge le taux le plus fort se trouve chez les moins de 30 ans (19 %), suivi de celui des 40-49 ans (16 %).

On recense 6 515 personnes officiellement pauvres, c'est-à-dire se trouvant en dessous du seuil de pauvreté qui est de 1 158 euros en 2020. Il y en a 189 de plus qu'en 2016.

Si on augmente de 100 euros le seuil de pauvreté on doit compter davantage de personnes de plus concernées et encore davantage si on l'augmente de 200 euros. Ce sont des personnes qui vont tout de même avoir des difficultés financières et un train de vie très modeste bien qu'elles soient au-dessus du seuil de pauvreté. Elles sont donc en situation de fragilité et on peut malheureusement penser que ce sont celles qui auront été le plus durement impactées depuis le début de la crise sanitaire. Quand on observe les déciles de niveau de vie on constate qu'une augmentation du seuil de 100 % nous conduirait quasiment à 15 % de pauvreté, et de 200 euros du seuil à quasiment 20 %.

On retient qu'en 2022 il y avait 11 648 allocataires de la CAF couvrant 45 % de la population. Parmi les allocataires, 52 % étaient des personnes vivant seules, 44 % vivaient au sein d'une famille et 15 % au sein d'une famille monoparentale. 31 % des allocataires vivent sous le seuil de pauvreté (Landes 29 %). 15 % des allocataires à bas revenus ont des revenus dépendant à 100 % des versements de la CAF, et 25 % à 50 % (Landes 11 % et 20 %).

Parmi les allocataires en général, 43 % étaient bénéficiaires d'une aide au logement et 63 % percevaient une aide en matière de revenus. Parmi eux, 62 % étaient bénéficiaires de la prime d'activité, 17 % du RSA et 20 % de l'AAH.

→ Le chômage

Remarque : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Cinq catégories de demandeurs d'emploi sont répertoriées :

- DEFM de catégorie A : demandeurs d'emploi, sans emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- DEFM de catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois) tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- DEFM de catégorie C : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois), tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ;
- DEFM de catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc.) ;
- DEFM de catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (bénéficiaires de contrats aidés, etc.).

Le taux de chômage de la zone (Mont-de-Marsan) au 3ème trimestre 2024 est de 5.9 % (0 pt sur un an), dans les Landes il est de 6.9 %.

Au sein de la Communauté d'agglomération, en mars 2024 étaient recensés 2 417 DEFM de catégories A, B et C, dont 50 % de femmes, 27 % de plus de 50 ans et 16 % de moins de 26 ans, 39 % de chômeurs de 12 mois et plus. Parmi les demandeurs, 47 % ont un niveau BAC ou supérieur, 31 % un niveau CAP/BEP, 21 % ne sont pas formés.

On retient que 53 % des demandeurs ne peuvent pas trouver un travail au-delà de 15 km autour de chez eux (ou faire un trajet de plus de 31 mn) et que 3 % sont en absence totale de mobilité. Cette dernière situation a augmenté de 26 % en un an. On retient également que les freins principaux exprimés à la recherche d'emploi sont l'exclusion numérique suivi des moyens de transport et de l'état de santé à égalité avec les difficultés financières.

Les secteurs d'emplois recherchés étaient les suivants (par ordre d'importance) : le nettoyage de locaux, l'assistance auprès d'enfants, la conduite d'équipement de production alimentaire, les services domestiques.

4 665 offres ont été déposées entre 2023 et 2024. Parmi ces offres, 41 % étaient des CDI, 35 % étaient des contrats à temps plein et 26 % des emplois qualifiés. Les secteurs qui ont déposé le plus d'offres (par ordre d'importance) :

L'assistance auprès d'adultes, la polyculture et l'élevage, la manutention manuelle de charges, la conduite de transport de marchandise.

Il y a eu 12 128 recrutements durant la même période. C'est le secteur des services qui a recruté le plus avec une part de 52 %.

LES ENJEUX A RETENIR :

- *L'insertion professionnelle (accès à de l'emploi durable) des plus de 50 ans, des personnes les plus éloignées de l'emploi, de celles qui sont peu ou pas formées ;*
- *L'isolement socioprofessionnel, l'accès aux droits et aux services des personnes en situation de fragilité, de précarité et de pauvreté, et leur accompagnement ;*
- *Les mobilités quotidiennes pour se rendre au travail, pour trouver un emploi et les moyens que cela nécessite ;*
- *L'adéquation entre développement économique et accès au logement pour amplifier l'attractivité du territoire aux yeux des ménages jeunes, proposer des postes en adéquation avec les profils et réguler les déplacements domicile-travail ;*
- *L'accès aux droits et aux soins des publics, sur un territoire rural présentant des disparités géographiques et sociales marquées.*

PETITE ENFANCE et ENFANCE JEUNESSE : une question sociale majeure

→ Démographie

On recense 1 407 enfants de moins de 3 ans, 1 737 enfants de 3-5 ans, 3 059 enfants de 6-10 ans, 2 495 jeunes de 11-14 ans, 2 119 jeunes de 15-17 ans et 4 076 jeunes de 18-24 ans. On dénombre donc 14 893 personnes de 0 à 24 ans représentant 26 % de la population (MdM 25 %, SPDM 27 %, Landes 25 %).

Si on observe l'évolution de la part de 0-24 ans, on constate qu'elle était de 27 % en 2014 (MdM 38 %, SPDM 28 %). Cela signifie que le vieillissement de la population commence à s'accélérer localement, notamment à Mont-de-Marsan.

537 naissances domiciliées sont enregistrées en 2022. Entre 2018 et 2022 il y a eu en moyenne 643 naissances par an, on constate donc une décélération du nombre de naissance. Le taux moyen estimé de fécondité en 2022 est de 5.6 enfants pour 100 femmes en âge de procréer (15-44 ans), (Landes 5.5).

On note un déclin marqué des enfants de 0-10 ans au profit d'une relative stabilité de la part des jeunes de 11-24 ans notamment grâce à une augmentation chez les 15-17 ans. Cette perte de vitesse est dû à un affaiblissement du solde naturel et aussi à un solde migratoire négatif Montois très marqué, expliquant la décroissance de la part globale des 0-24 ans.

→ Les prestations de la CAF et les conditions de vie des moins de 3 ans

Parmi les moins de 3 ans, 102 % sont couverts par un parent bénéficiaire. En outre, 42 % des moins de 3 ans du territoire bénéficient d'une aide pour être gardés par un assistant maternel (Landes 44 %).

En 3 ans, la proportion d'enfants de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel a augmenté de 2 points sur l'agglomération. Moins de la moitié des enfants gardés bénéficient de ce mode de garde (42 %). Parmi eux, 5 % bénéficient de la Prepare à taux plein et 6 % de la Prepare à taux réduit. On peut donc estimer que 11 % des parents concernés, ont fait le choix de réduire voire de cesser leur activité professionnelle (Landes 11 %).

Par ailleurs, on retient que 14 % des moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale (MdM 15 %, SPDM 16 %, Landes 10 %), cette part était de 11 % en 2014 (MdM 14 %, SPDM 7 %, Landes 9 %).

C'est aussi le cas pour 18 % des 3-5 ans avec une hausse de cette part de 4 pts depuis 2014 (Landes 17 % => +3 pts), et pour 23 % des 6-10 ans avec une hausse de 2 points de cette part (Landes 20 % => +1pt).

Très majoritairement, les parents ayant la charge seuls de leurs enfants sont moins actifs. En effet, seulement 7 % des monoparents des moins de 3 ans (MdM 6 %, SPDM 7 %, Landes 5 %), 12 % des monoparents des 3-5 ans (MdM 14 %, SPDM 15 %, Landes 11 %) et 17 % des monoparents des 6-10 ans sont actifs (MdM 18 %, SPDM 23 %, Landes 14 %) le sont. On remarque que pour les enfants vivant avec leurs deux parents, le taux d'activité est également impacté. En effet, chez seulement 55 % des moins de 3 ans, 68 % des 3-5 ans et 57 % des 6-10 ans les deux parents sont actifs.

On note à nouveau que dans 81 % des cas (-3pts depuis 2014), le monoparent est une femme. Il pourrait être intéressant de croiser ce fait avec les données relatives à l'emploi. Cependant les données sur les taux d'activité par sexe présentées plus haut ne corrélaient pas les données sur la monoparentalité. Pour autant, les femmes du territoire sont un peu plus concernées que les hommes par les emplois précaire (19 %/17 %) mais beaucoup par les temps partiels (7 %/21 %).

En 2023 le territoire compte 253 assistants maternels en activité agréés par le Conseil départemental, disposant en moyenne de 860 places (soit près de 3,4 places par professionnel).

Le territoire dispose de 286 places en temps plein en accueil collectif.

Par conséquent, avec 1 128 places en tout on estime que 80 % des enfants de moins de 3 ans peuvent être pris en charge (76 % Landes). Concernant les assistants maternels, les données de la CAF nous indiquent qu'entre 2020 et 2022 leur nombre est resté relativement stable (252-253). Cependant, on note que 32 % d'entre elles ont plus de 55 ans.

Il convient de préciser que 9 % des enfants de 3 ans en 2020 étaient scolarisés (MdM 12 %, SPDM 8 %, Landes 12 %).

Enfin, on peut ajouter qu'entre 2020 et 2022, le nombre de familles ayant recours à un assistant maternel a augmenté de 5 %.

→ La scolarisation et formation des jeunes

En 2020 le taux de scolarisation des 15-17 ans est de 94 % (MdM 92 %, SPDM 96 %, Landes 96 %). Celui des 18-19 ans est de 67 % (MdM 69 %, SPDM 62 %, Landes 65 %). Celui des 20-24 ans est de 22 % (MdM 25 %, SPDM 17 %, Landes 20 %).

Parmi les 15-17 ans le taux de scolarisation a baissé de 2 points depuis 2014 (MdM -2, SPDM stab., Landes stab.), il a baissé de 9 points chez les 18-19 ans (MdM -10, SPDM -5, Landes -8) et il est en baisse de 5 points chez les 20-24 ans (MdM -5, SPDM -5, Landes stab.).

En ce qui concerne le niveau de formation parmi les jeunes non scolarisés, parmi les 20-24 le niveau de formation est bas pour 17 % (MdM 19 %, SPDM 14 %, Landes 14 %), c'est-à-dire 4 points de moins qu'en 2009 (MdM -3pts, SPDM -9pts, Landes -4). Parmi le 25-29 ans le niveau de formation est bas pour 14 % (MdM 16 %, SPDM 11%, Landes 12 %), c'est dire 1 point de moins qu'en 2009 (MdM-1, SPDM -4, Landes -2).

Lorsqu'on observe les données relatives aux jeunes de 15-24 ans ni en emploi ni en formation, on constate un taux de 19 % (MdM 20 %, SPDM 18 %, Landes 18 %) présentant une augmentation depuis 2009 (MdM -1, SPDM -2, Landes +2).

On note également que 46 % des 15-24 ans sont en situation effective d'activité (Landes 32 %). Parmi les jeunes actifs occupés, 38 % sont en contrat précaire (Landes 37 %), soit un taux de 5 points de moins celui de 2009. 21 % sont employés à temps partiels (Landes 22 %) soit une stabilité depuis 2009. On note que les femmes de la tranche enregistrent 14 points en matière de contrat à temps partiel.

Par ailleurs, parmi l'ensemble des actifs de 15-24 ans, 47 % sont en contrat d'apprentissage.

→ Les jeunes autonomes

Parmi les jeunes autonomes, c'est-à-dire n'étant plus fiscalement à la charge de leurs parents et ayant quitté leur foyer, on distingue les 15-19 ans et les 20-24 ans. Dans la première tranche, 39 % vivent seuls, 8 % sont en couple sans enfant, 30 % hors ménage (ex : chambre universitaire) et 20 % en ménage complexe (ex : colocation). Dans la deuxième tranche 36 % vivent seuls, 29 % sont en couple sans enfant, 2 % sont monoparents, 8 % sont en couple avec enfant(s), 17 % sont en ménage complexe (ex : colocation).

→ LES ENJEUX A RETENIR :

- *La lutte contre l'isolement social, professionnel, géographique et familial pour améliorer les conditions de vie des familles et des jeunes en difficulté ;*
- *Le soutien à la parentalité pour les familles les plus en difficulté afin d'éviter les situations de rupture sociale et la précarisation des enfants ;*
- *L'accès aux services et aux droits des jeunes, des familles et futures familles afin de faciliter leurs conditions de vie et leur permettre de rester vivre sur le territoire ;*
- *L'accès à la scolarisation et à la formation (y compris universitaire) des jeunes les plus en difficulté pour réduire le décrochage, la précarité, l'isolement et ainsi favoriser leur insertion socioprofessionnelle ;*
- *La lutte contre la précarité des jeunes et des familles monoparentales.*

SENIORS ET PERSONNES VULNÉRABLES : les effets du vieillissement et des fragilités

Définition : on considère dans cette étude les 60 ans et plus. Toutefois il est important de distinguer trois tranches d'âge pour lesquelles les besoins et les interventions diffèrent :

- Les jeunes seniors (60-74 ans) : il s'agit d'une population ressource pour le territoire, les jeunes retraités disposant d'un capital temps important ;
- Les personnes plus âgées (75-84 ans) : il s'agit d'une génération intermédiaire entre des personnes qui sont très actives et des personnes qui peuvent connaître des situations de dépendance ;
- Les très âgées (85 ans et plus) : c'est une population plus isolée et dépendante où les situations d'urgence priment sur la prévention.

→ Démographie

En 2020 on recense 15 025 personnes de 60 ans et plus, soit 26 % de la population. Parmi ces personnes, 34 % ont 75 ans ou plus. En 2015, les seniors représentaient 24 % de la population, soit 2 points de moins, avec une part des 75 ans et plus de 38 %. Les données pour les deux communes principales vont dans le même sens.

En outre, l'indice de vieillissement est en hausse, témoignant de l'accroissement à prévoir du nombre de personnes de plus de 75 ans dans les années à venir (2 en 2020, 1.6 en 2009). On observe que le vieillissement s'établit par vague en fonction de l'attractivité du territoire et surtout du glissement des tranches d'âge d'année en année.

Cette réalité s'explique sans doute par un solde migratoire positif continu d'année en année chez les tranches d'âge intermédiaires voire chez les nouveaux retraités.

→ Les conditions de vie et l'accès aux soins

Les personnes âgées sont concernées par l'isolement résidentiel, on note en effet que 27 % des 60-74 ans (MdM 31 %, SPDM 24 %, Landes 23 %) et 45 % des 75 ans et plus vivent seuls à domicile (MdM 47 %, SPDM 44 %, Landes 40 %). Pour les 60-74 ans la part a augmenté de 4 points, alors qu'elle a augmenté de 5 points pour les 75 ans et plus.

77 % des personnes de plus de 64 ans sont propriétaires (MdM 73 %, SPDM 79 %, Landes 81 %), 17 % sont locataires du parc privé (MdM 20 %, SPDM 12 %, Landes 16 %) et 7 % sont locataires du parc social (MdM 8 %, SPDM 9 %, Landes 4 %).

Parmi les propriétaires et locataires confondus de plus de 64 ans, 77 % vivent dans un grand logement (4 pièces ou plus) (MdM 73 %, SPDM 79 %, Landes 77 %).

On peut rappeler que les revenus médians les plus forts se trouvent chez les 60-74 ans, suivis des 50-59 ans, puis celui des 75 ans et plus.

Accès aux soins

Données 2022 de l'ARS

Au sein du territoire intercommunal on dénombre :

- 49 médecins généralistes dont 65 % ont plus de 55 ans. Densité : 9 en hausse (France : 8.4) ;
- 106 infirmiers dont 13 % ont plus de 55 ans. Densité : 19.6 en hausse (France : 15.3) ;
- 66 kinésithérapeutes. Densité : 12.2 (France : 12) ;
- 28 dentistes. Densité : 5.2 en baisse (France : 5.5) ;
- 13 orthophonistes. Densité : 24 en baisse (France : 31.6) ;
- 8 sages femmes. Densité 2.9 (France 2.2) ;
- 19 pharmacies, 1 Maison de santé pluridisciplinaires, 2 Centre de santé polyvalents.

→ La dépendance

On recense 5093 personnes de 75 ans et plus, c'est-à-dire celles qui commencent à être ou qui sont déjà concernées par la dépendance. Les données du Conseil départemental, en 2023, indiquent que l'intercommunalité compte 510 bénéficiaires de l'APA à domicile et 419 de l'APA en établissement.

Parmi les premiers, les GIR 4 représentent 50 % des bénéficiaires et les GIR 3 23 %.

Ces données, recoupées avec le nombre de personnes de plus de 74 ans, nous permettent de calculer un taux de dépendance de 19 % alors qu'il est de 21 % dans les Landes. Ce taux est calculé à partir des situations connues.

Par ailleurs, le CD40 nous indique que 939 habitants bénéficient de la téléalarme, c'est-à-dire 10 de plus que les bénéficiaires de l'APA à domicile.

En matière de services, on note la présence et l'implication du CIAS pour l'aide à domicile, les soins infirmiers à domicile et le portage de repas. Il y a 6 EHPADs (Nouvelle, Rives du Midou dont UHR, Jeanne Mauléon, Résidence du Marsan, Lesbazeilles, Saint-Pierre-du-Mont) sur le territoire proposant autour de 500 places en hébergement permanent. En matière d'hébergement permanent on peut donc estimer la capacité d'accueil à 17 % des personnes de 80 ans et plus (Landes 15 %). Par ailleurs, le territoire dispose d'une Maison d'Accueil Temporaire (MAT) à Mont-de-Marsan disposant de 17 places en hébergement temporaire et de 10 places en accueil de jour.

Le ratio aidants/aidés au niveau intercommunal est de 5.0 (MdM 4.3, SPDM 5.7, Landes 4.3). Depuis 2009, l'évolution montre une perte de 2.3 alors qu'elle est de 1.5 à l'échelle départementale (MdM -3, SPDM -1).

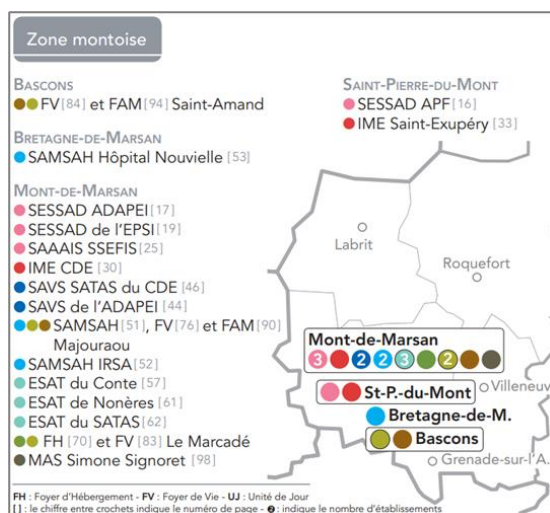
→ Les droits liés aux situations de handicap

En Données MLPH avril 2024 : 6 685 bénéficiaires se partageant 18 766 droits en cours de validité. 12 % des ayants droits ont moins de 20 ans, alors que 54 % ont plus de 55 ans.

Les droits concernent majoritairement :

- L'obtention de cartes (mobilité, priorité, stationnement) à 35 %
- Une orientation (structure ou accompagnement) à 21 %
- La RQTH à 16 %, la PCH à 4 %, l'AAH à 11 %, l'AEEH à 5 %.

1 769 personnes ont déposé une demande en 2023 soit 109 de plus que l'année précédente, représentant 2.58 droits par personnes (contre 2.63 en 2022). 1 556 personnes ont reçu un accord en 2023 représentant 3 978 droits (RQTH 18 %, cartes 21 %, orientations 28 %, AAH 11 %, AEEH 10 %, PCH 5 %).



La couverture de l'agglomération, en matière de structures d'accueil dédiées aux personnes en situation de handicap est importante.

Saint-Pierre-du-Mont, Mont-de-Marsan et Bretagne-de-Marsan regroupent près de 20 structures comme l'illustre la carte jointe extraite de l'annuaire des services et établissements médico-sociaux du département des Landes.

LES ENJEUX A RETENIR :

- *L'isolement familial, géographique, résidentiel et social des seniors et personnes vulnérables sur un territoire à deux visages et avec des disparités de niveaux de vie ;*
- *L'accès aux soins des personnes vulnérables et isolées*
L'accès aux droits et aux services des personnes vulnérables isolées ;
- *Le renforcement des liens intergénérationnels pour favoriser la cohésion au sein de la population ;*
- *L'anticipation du creusement des écarts de niveaux de vie pour réfléchir d'ores et déjà aux besoins futurs ;*
- *L'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap et l'anticipation de leur vieillissement pour favoriser leurs conditions de vie.*

Synthèse des résultats de l'enquête des Observateurs

Afin de venir compléter qualitativement les résultats du diagnostic territorial, une enquête a été réalisée à l'échelle de la communauté de communes. Des « observateurs », identifiés par les membres du comité de pilotage, comme étant représentatifs de la population de par leur activité, profession et connaissance du territoire, ont répondu à un questionnaire.

L'objectif premier de cette enquête est d'avoir une perception subjective de la vie sur le territoire concernant plusieurs thèmes (qualité de vie, logement, accès aux soins, isolement...) mais aussi différents publics : les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation de précarité.

Sont présentés ci-dessous d'une part les résultats statistiques et d'autre part les résultats qualitatifs basés sur le ressenti des répondants et reprenant les aspects positifs rencontrés sur le territoire et les difficultés soulevées.

Profil des répondants

60 questionnaires ont été complétés :

- **Concernant les statuts des répondants (83 cases cochées) :**

- 55 % sont des salariés en activité ;
- 8 % des travailleurs indépendants ou chefs d'entreprise ;
- 25 % des retraités ;
- 18 % des bénévoles associatifs ;
- 20 % d'élus locaux ;
- 7 % déclarent un statut « autre » ;
- 3 % de parents au foyer ;
- 2 % en recherche d'emploi ;
- 0 % d'étudiant ou personne en formation.

- **Concernant les territoires d'intervention (87 cases cochées) :**

- Benquet 10 % ;
- Bostens 0 % ;
- Bougue 3 % ;
- Bretagne de Marsan 2 % ;
- Campagne 5 % ;
- Campet-et-Lamolère 3 % ;
- Gaillères 5 % ;
- Geloux 3 % ;
- Laglorieuse 2 % ;
- Lucbardez-et-Bargues 0 % ;
- Mazerolles 5 % ;
- Mont-de-Marsan 49 % ;
- Pouydesseaux 2 % ;
- Saint Avit 5 % ;
- Saint-Martin-d'Oney 5 % ;
- Saint-Perdon 7 % ;
- Saint-Pierre-du-Mont 24 % ;
- Uchacq-et-Parentis 2 % ;
- Agglo du Marsan 14 %.

- 28 % de 30 et 45 ans ;
- 3 % de 75 ans ou plus ;
- 0 % de 18-30 ans.

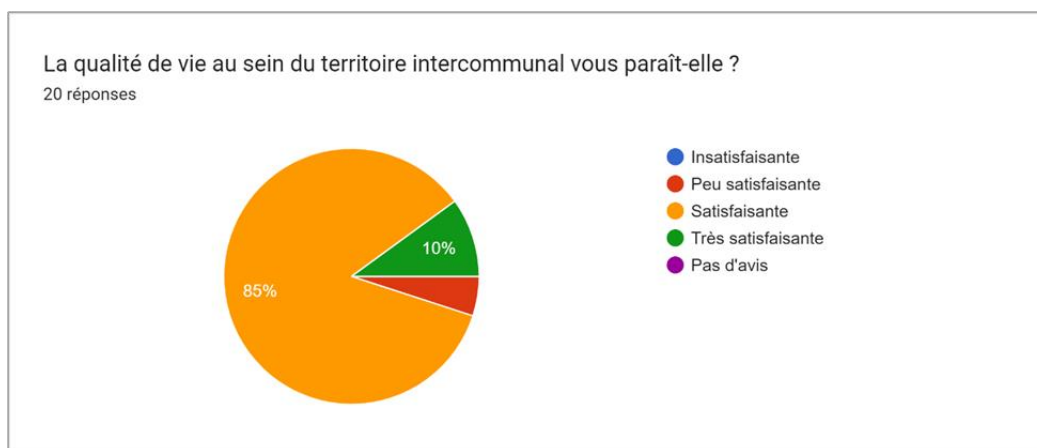
Concernant le ou les publics côtoyés (270 cases cochées) :

- 37 % les enfants ;
- 53 % les familles ;
- 32 % les jeunes ;
- 42 % les seniors ;
- 32 % les personnes en situation de précarité ;
- 21 % les personnes en situation de handicap ;
- 21 % les personnes dépendantes ;
- 11 % les personnes en insertion socioprofessionnelle.

Concernant l'âge des répondants (60 cases cochées) :

- 40 % de 45 et 60 ans ;
- 28 % de 60 et 75 ans ;

1° La qualité de vie au sein du territoire vous paraît-elle ?



La qualité de vie est **satisfaisante voire très satisfaisante** pour 85 % des répondants.

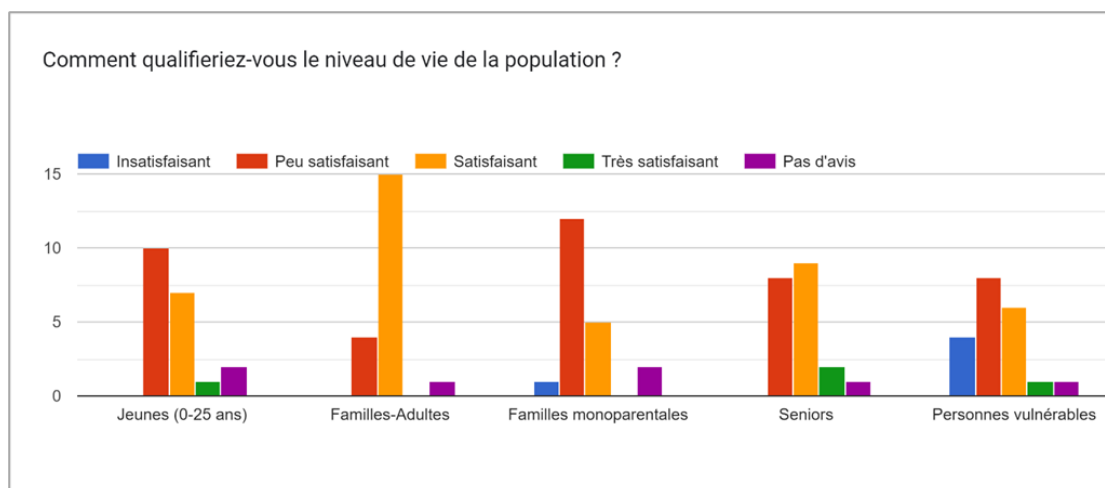
Atouts

- Une agglomération avec deux dimensions : citadine et rurale. Cela permet d'avoir accès à une large proposition de services et associations avec une qualité relationnelle et un contact direct, tout en ayant un cadre environnemental privilégié ;
- Territoire à taille humaine présentant un climat agréable, privilégiant le calme, la sérénité et la sécurité ;
- Les habitants de l'agglomération sont privilégiés par rapport à ceux d'autres régions ;
- Le territoire dispose d'écoles, de commerces et services de proximité ;
- C'est un cadre particulièrement favorable à la vie de famille et l'éducation des jeunes.

Faiblesses

- Certains petits villages ne disposent d'aucun commerce de proximité ;
- Le manque de dynamisme du centre-ville est un véritable frein à la qualité de vie, notamment pour les jeunes, les familles et les personnes seules vivant en ville ;
- La proposition culturelle mériterait d'être développée et diversifiée ;
- L'offre de soins se dégrade considérablement sur le territoire ce qui risque de poser de plus en plus de problème (manque de professionnels dont médecins et dentistes et temps d'attente de plus en plus long) ;
- Vivre coûte de plus en plus cher sur le territoire (logement, nourriture, culture dont cinéma, etc.) se rapprochant des coûts dans une grande ville sans l'attractivité ni l'attrait ;
- Il y a un manque de communication sur les possibilités en matière d'offre de services, ce qui est dommageable pour les habitants ;
- La culture locale, hors ferias, est trop peu mise en valeur.

2° Comment qualifieriez-vous le niveau de vie (revenus) de la population ?



Le niveau de vie est qualifié de **satisfaisant** voire **très satisfaisant** pour :

- Les familles-adultes à 84 % ;
- Les jeunes à 54 % ;
- Les seniors de 60-70 ans à 79 % ;
- Les seniors de 70 ans et plus à 61 %.

Le niveau de vie est qualifié de **peu satisfaisant** voire **insatisfaisant** pour :

- Les familles monoparentales à 56 % ;
- Les personnes vulnérables à 55 %.

COMMENTAIRES

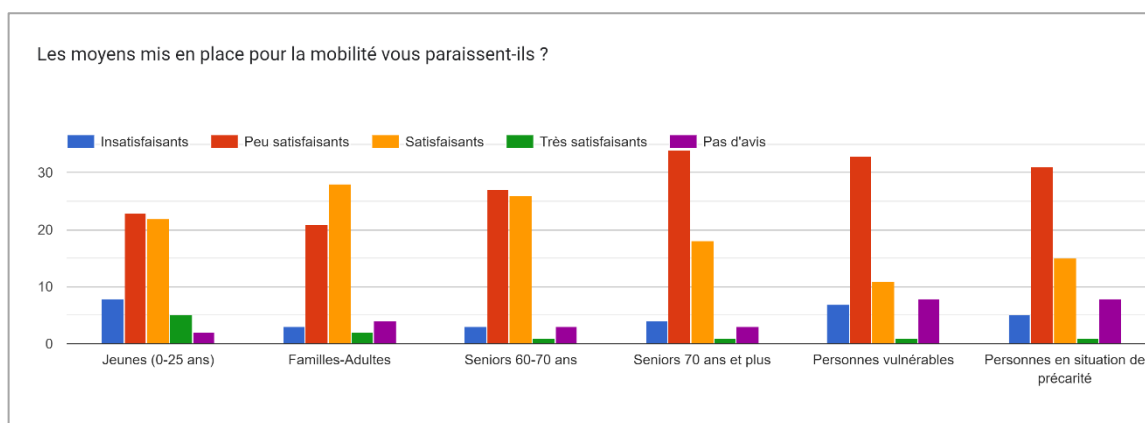
Atouts :

- Des niveaux de vie corrects pour les personnes actives ;
- Le vivier d'emplois est grandement constitué d'emplois de la fonction publique garantissant des niveaux de vie satisfaisants.

Faiblesses :

- Les personnes vivant seules et les familles monoparentales sont de plus en plus en difficulté, y compris lorsqu'elles travaillent ;
- Le coût de la vie est de plus en plus élevé, impactant considérablement les niveaux de vie. Il est lié à l'inflation avec des hausses marquées sur les déplacements (coûts liés à un véhicule), l'alimentation, le logement et l'énergie ;
- L'isolement des ménages fragilisés accroît considérablement leurs difficultés ;
- Les jeunes, même en travaillant, ont de plus en plus de mal à s'insérer socialement et économiquement en raison de l'accroissement du nombre de freins (accès à la mobilité et au logement notamment) ;
- Le sentiment d'être de plus en plus taxé et imposé lorsqu'on est actif, contribue à une perte d'écoute vis-à-vis des questions sociales ;
- Les revenus semblent de plus en plus faibles au regard de la hausse des dépenses. En première ligne se trouve les petites retraites et les petits salaires ;
- L'obligation d'utiliser une voiture impacte considérablement les revenus.

3° Les moyens mis en place pour la mobilité (transport) de la population vous paraissent-ils ?



Les moyens mis en place pour la mobilité paraissent **satisfaisants** voire **très satisfaisants** pour :

- Les familles et adultes à 56 %.

Les moyens mis en place pour la mobilité paraissent **peu satisfaisants** ou **insatisfaisants** pour :

- Les jeunes à 53 % ;
- Les seniors de 60-70 ans à 53 % ;
- Les seniors de 70 ans et plus à 67 % ;
- Les personnes vulnérables à 77 % ;
- Les personnes en situation de précarité à 69 %.

COMMENTAIRES

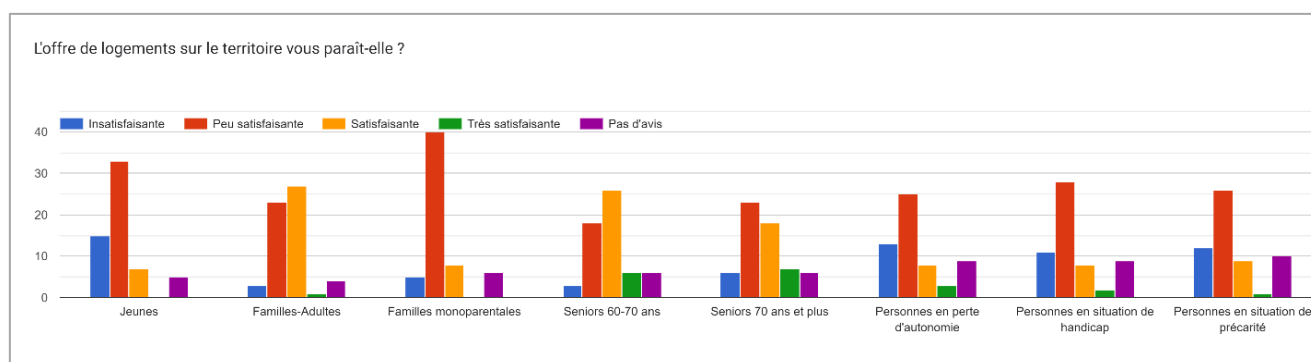
Atouts :

- Les deux communes principales sont couvertes par un réseau de transport en commun, avec en outre la possibilité d'utiliser des navettes gratuites et le transport à la demande ;
- Il y a beaucoup de services de proximité à disposition de tous limitant ainsi le besoin de se déplacer ;
- Les initiatives de certaines associations et de la plateforme sociale (ex : accès au permis, location de scooters) sont très utiles.

Faiblesses :

- Il est dommage que le réseau de transport en commun ne s'étende pas au-delà de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont. Cela impacte les seniors, les jeunes et les ménages en situation de précarité vivant en périphérie ;
- Les lignes, horaires et fréquences des bus sont globalement à revoir car l'existant ne semble pas correspondre avec les besoins des jeunes et des actifs ;
- Il manque un véritable réseau de voies douces sécurisées sur l'agglomération ;
- Il manque l'organisation d'un réseau de covoiturage sur le territoire ;
- Les voies et trottoirs sont trop souvent dégradés, impactant notamment les personnes avec des difficultés de mobilité ou les piétons avec des poussettes ;
- Les possibilités actuelles offertes par le réseau ferroviaire sont restreintes, trop onéreuses. Elles ne représentent donc pas une réelle alternative à l'usage d'un véhicule personnel, malgré le prix considérable de l'autoroute. Cela impacte en premier lieu les jeunes qui ont besoin de se déplacer en dehors de l'agglomération voire en dehors du département ;
- Il est parfois difficile d'accéder aux quais pour prendre le train, notamment si on circule en fauteuil roulant ;
- Sur les routes départementales (notamment vers Le Houga ou vers Grenade sur l'Adour), la présence des poids lourds a doublé et est problématique en matière de sécurité (notamment si on circule à vélo).

4° L'offre de logements sur le territoire vous paraît-elle ?



L'offre de logement paraît **satisfaisante** voire **très satisfaisante** pour :

- Les familles et adultes à 52 % ;
- Les seniors de 60-70 ans 59 %.

L'offre de logement paraît **peu satisfaisante** ou **insatisfaisante** pour :

- Les jeunes à 87 % ;
- Les familles monoparentales à 85 % ;
- Les personnes en perte d'autonomie à 75 % ;
- Les personnes en situation de handicap à 76 % ;
- Les personnes en situation de précarité à 76 % ;
- Les seniors de 70 ans et plus à 54 %.

COMMENTAIRES

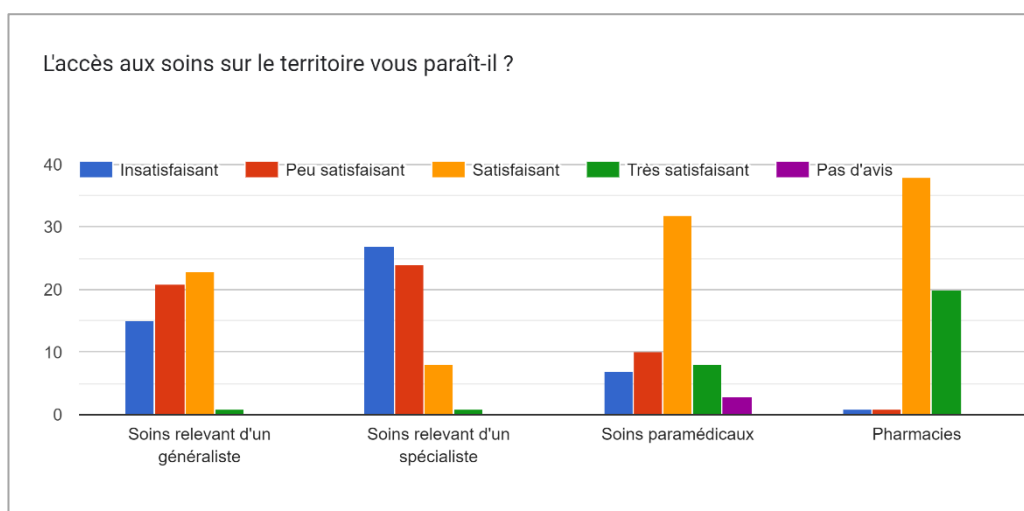
Atouts :

- Des efforts ont été faits ces dernières années pour accroître l'offre locative dans les deux villes-centres ;
- Le parc de logements est plutôt varié même si les zones pavillonnaires sont majoritaires ;
- Les possibilités pour les seniors autonomes se sont beaucoup développées dernièrement.

Faiblesses :

- Les niveaux de vie se précarisant, les besoins en matière de logements sociaux sont de plus en plus importants concernant de plus en plus de ménages. Face à ces besoins le parc actuel est trop restreint. Les listes d'attente sont très longues ;
- Le parc locatif, au-delà des deux villes-centres est insuffisant en quantité, en diversité notamment en matière de petites typologies (T1 et T2), et en matière d'accessibilité. De ce fait il est difficile de pouvoir trouver les solutions adéquates au sein d'un parcours de vie ;
- Les exigences des bailleurs et des agences immobilières sont de plus en plus élevées et excluent ainsi les jeunes, les personnes seules avec des revenus modestes, les personnes en invalidité, etc. Ces exigences sont d'ailleurs parfois à la limite de la légalité ;
- Le montant des loyers est de plus en plus prohibitif. Certains ménages, comme les familles monoparentales, sont de plus en plus en difficulté ;
- L'accès à la propriété est rendu très difficile par le frein à l'accès au crédit opéré par les banques et par l'augmentation des prix du foncier ;
- L'accession au logement pour les jeunes est très compliquée et le FJT manque de places ;
- Il manque des places en EHPAD sur le territoire et d'accueil en structure spécialisée pour les personnes en situation de handicap.

5° L'accès aux soins sur le territoire vous paraît-il ?



L'accès aux soins paraît **satisfaisant** ou **très satisfaisant** pour :

- Les pharmacies à 97 % ;
- Les soins paramédicaux à 70 %.

L'accès aux soins paraît **insatisfaisant** ou **très insatisfaisant** pour :

- Les soins relevant d'un généraliste à 60 % ;
- Les soins relevant d'un spécialiste à 85 %.

COMMENTAIRES

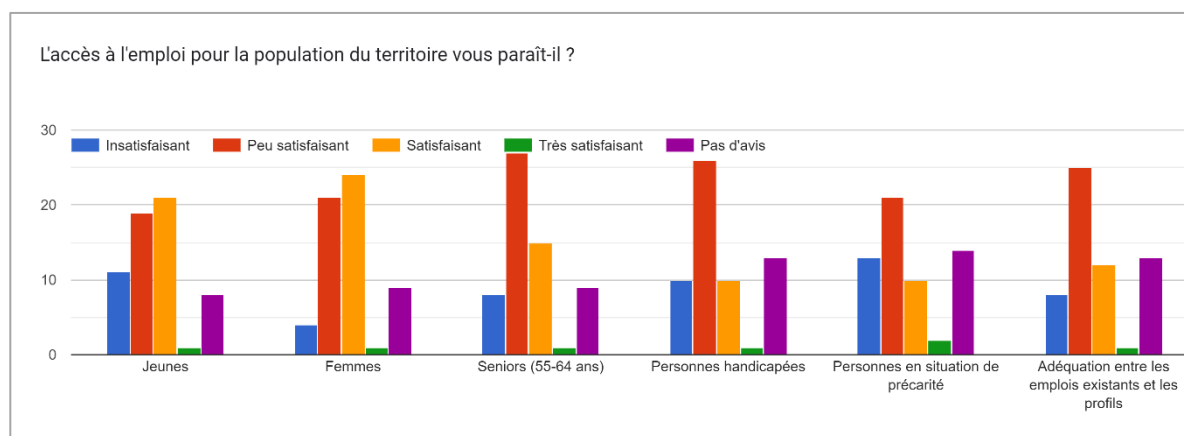
Atouts :

- Il faut reconnaître l'existant : il y a des services hospitaliers, une offre de soins variés, etc. Donc globalement la couverture sanitaire est bien plus satisfaisante que sur d'autres territoires

Faiblesses :

- Il y a une dégradation de l'offre de soins et de l'accès aux soins qu'il s'agisse de pouvoir s'adresser à des professionnels libéraux ou aux services hospitaliers. En effet, il est de plus en plus difficile de trouver un généraliste ou un spécialiste, soit parce que les généralistes ne prennent plus de nouveaux patients, soit parce que les délais d'attente sont très longs, soit parce qu'il faut se déplacer de plus en plus loin ;
- Les difficultés d'accès aux médecins généralistes vont s'accroître du fait que beaucoup vont bientôt partir en retraite ;
- L'accès aux soins d'urgence est de plus en plus dégradé ;
- Cette dégradation concerne également les soins dentaires, les soins d'ophtalmologie, les soins dermatologiques ;
- Il est de plus rare de pouvoir recevoir des soins à domicile, ce qui est très problématique dans certaines situations (publics fragiles et vulnérables) ;
- Les infirmiers diplômés d'Etat sont surchargés face à des besoins de plus en plus conséquents ;
- Certaines spécialités sont inexistantes sur le secteur, exigeant de faire beaucoup de kilomètres pour y accéder.

6° L'accès à l'emploi pour la population du territoire vous paraît-il ?



L'accès à l'emploi paraît **peu satisfaisant** ou **insatisfaisant** pour :

- Les jeunes à 58 % ;
- Les femmes à 50 % ;
- Les seniors à 68 % ;
- Les personnes en situation de handicap à 77 % ;
- Les personnes en situation de précarité à 74 % ;
- L'adéquation entre emplois et profils à 70 %.

COMMENTAIRES

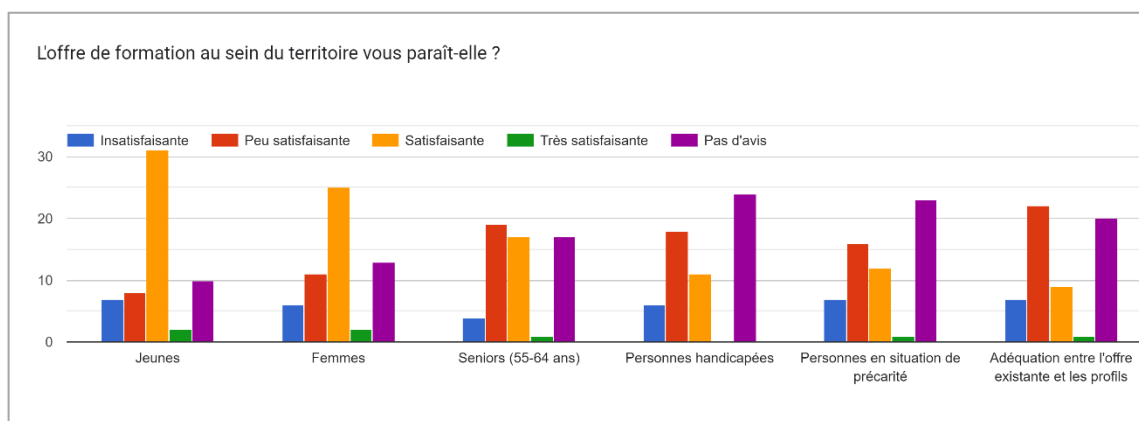
Atouts :

- Il y a un vivier d'emplois sur le territoire avec une réelle activité économique ;
- On peut relativement facilement trouver du travail même si ce qui est proposé ne correspond pas toujours à son profil ;
- Il y a des possibilités en matière d'emplois saisonniers qui correspondent à certains besoins (ex : jeunes, personnes sans qualification).

Faiblesses :

- Il y a un véritable enjeu de mise en adéquation des offres et des profils. Les difficultés reposent sur la nature de l'activité économique : majorité d'emplois liés à la fonction publique, aux services et au secteur agroalimentaire. Elle ne permet pas d'avoir une diversité de recrutements pour que chacun y trouve son compte ;
- La majorité des emplois non pourvus concernent des postes de manutention en 3x8, à la chaîne et donc avec des horaires atypiques. Ils ne peuvent répondre aux besoins des monoparents ou encore des plus de 50 ans avec des antécédents physiques ;
- Il y a un manque de lisibilité à la fois chez les demandeurs et les employeurs ;
- Il y a une précarisation de l'emploi : petits salaires, temps non complets, développement de l'intérim. Cela n'est pas satisfaisant ;
- Les difficultés en matière de mobilité représentent un véritable frein à l'accès à l'emploi ;
- Le secteur économique et le marché de l'emploi sont relativement peu dynamiques localement : trop peu de nouvelles entreprises s'installant sur le territoire.

7° L'offre de formation sur le territoire vous paraît-elle ?



L'accès à la formation paraît **satisfaisant** voire **très satisfaisant** pour :

- Les jeunes à 66 %.

L'accès à la formation paraît **peu satisfaisant** ou **insatisfaisant** pour :

- Les femmes à 57 % ;
- Les seniors à 53 % ;
- Les personnes en situation de handicap à 67 % ;
- Les personnes en situation de précarité à 62 % ;
- L'adéquation entre emplois et profils à 72 %.

COMMENTAIRES

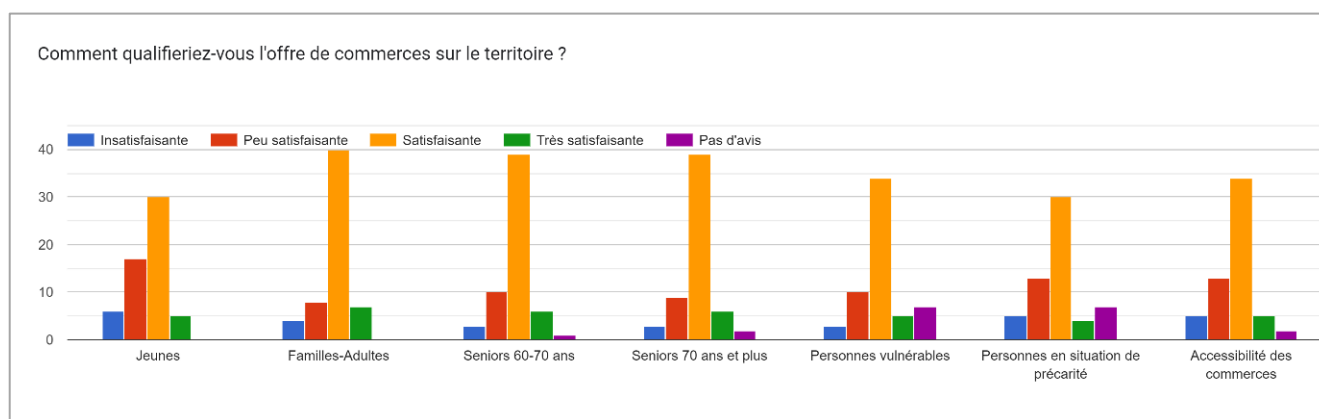
Atouts :

- Le territoire Montois et au-delà, l'échelle départementale, disposent d'un nombre intéressant de structures d'insertion ;
- Il y a plusieurs structures de formations qualifiantes au sein de l'agglomération dont l'Institut Universitaire Technologique, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, l'Instituts de formation en soins infirmiers et des structures privées.

Faiblesses :

- Beaucoup de répondants n'ont pas d'avis sur la question, ce qui tend à montrer qu'il y a une méconnaissance de l'existant et des possibilités ;
- Il y a un manque de formations supérieures généralistes sur le territoire, mais sa taille modeste est peu propice au développement de l'offre. Il conviendrait de développer des partenariats novateurs avec d'autres territoires, notamment la métropole bordelaise et l'échelle régionale ;
- Il y a un manque de lisibilité des personnes potentiellement concernées et des employeurs sur la question des enjeux propres à la formation ;
- Il y a une grande difficulté pour les jeunes à trouver des stages sur le secteur ;
- La condition physique de certains publics, en particulier en situation de handicap, et les difficultés liées à la mobilité sont des freins considérables pour accéder à la formation ;
- Il serait nécessaire de mieux orienter les publics en particulier en matière de formations financées.

8° L'offre de commerce sur le territoire vous paraît-elle ?



L'offre de commerces paraît **satisfaisante** ou **très satisfaisante** pour :

- Les familles et les adultes à 78 % ;
- Les jeunes à 58 % ;
- Les seniors de 60-70 ans à 76 % ;
- Les seniors de 70 ans et plus à 78 % ;
- Les personnes vulnérables à 74 % ;
- Les personnes en situation de précarité à 64 % ;
- En matière d'accessibilité à 67 %.

COMMENTAIRES

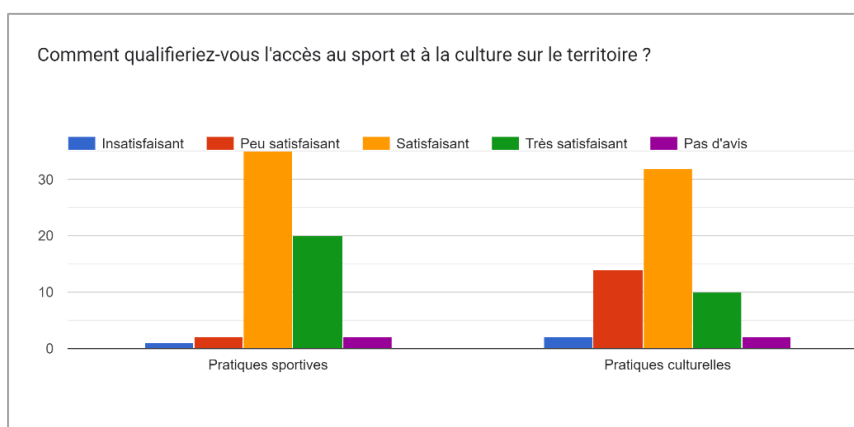
Atouts

- Le territoire est pourvu d'une offre variée et pour tous les budgets ;
- Une forme d'économie solidaire est bien présente sur le territoire apportant des facilités ;
- La plateforme sociale est d'une grande aide pour les ménages fragiles ;
- Il y a des commerces de proximité s'adressant à tous les profils.

Faiblesses :

- Certaines communes ne disposant pas de commerces de proximité sont plus éloignées de l'offre ;
- La désertification du centre-ville pose problème notamment en matière de diversification de l'offre commerciale et de proximité pour des budgets modestes. En outre, cette désertification s'est effectuée au profit des grandes enseignes ;
- L'offre en matière vestimentaire, de loisirs créatifs, de bricolage et de mobilier est restreinte et ne correspond pas toujours aux niveaux de vie modeste de certains ménages ;
- L'accès aux commerces est compliqué en ville pour des raisons liées au stationnement, à l'état de la chaussée et des trottoirs, notamment lorsqu'il s'agit de récupérer des colis ou de transporter les achats effectués ;
- Il y a un enjeu de répartition géographique de l'offre et de diversification des secteurs commerciaux.

9° L'accès au sport et à la culture vous paraît-il ?



L'accès paraît **satisfaisant** ou **très satisfaisant** pour :

- Les pratiques sportives 95 % ;
- Les pratiques culturelles à 72 %.

COMMENTAIRES

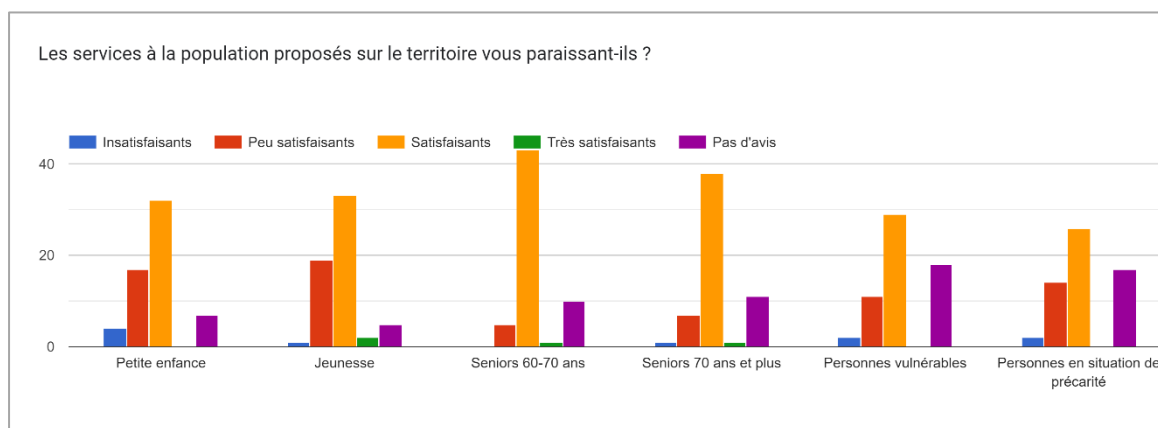
Atouts

- L'offre sportive est très développée avec des équipements à la hauteur des besoins, notamment grâce à la présence de nombreux clubs et la volonté des élus locaux de les soutenir. Les adhésions et licences sont en principe relativement accessibles financièrement ;
- Le secteur culturel est pourvu de beaucoup d'associations et de possibilités également, y compris dans les petites communes ;
- Le Pôle Culturel du Marsan, la programmation du Théâtre de Gascogne et le festival Arte Flamenco apportent beaucoup.

Faiblesses :

- Il semble que l'offre sportive soit soutenue et développée au détriment de l'offre culturelle qui est en déclin. Ce déclin est dû notamment à la fermeture du Musée Despiau-Wlérick et du Centre d'art contemporain, également à l'absence d'animation culturelle en centre-ville, etc. ;
- Le coût de l'accès à la culture devient de plus en plus important. Il est difficile pour les ménages modestes d'aller au cinéma ou aux spectacles ;
- L'offre culturelle sur le territoire n'est pas adaptée aux publics jeunes ;
- L'offre sportive féminine serait à développer sur le territoire ;
- Certaines petites communes voisines pourraient mutualiser des équipements sportifs inexistants aujourd'hui du fait de leur taille.

10° Les services à la population du territoire vous paraissent-ils ?



Les services paraissent **satisfaisants** ou **très satisfaisants** pour :

- La petite enfance à 60 % ;
- La jeunesse à 64 % ;
- Les seniors de 60-70 ans à 88 % ;
- Les seniors de 70 ans et plus à 80 % ;
- Les personnes vulnérables à 69 % ;
- Les personnes en situation de précarité à 60 %.

COMMENTAIRES

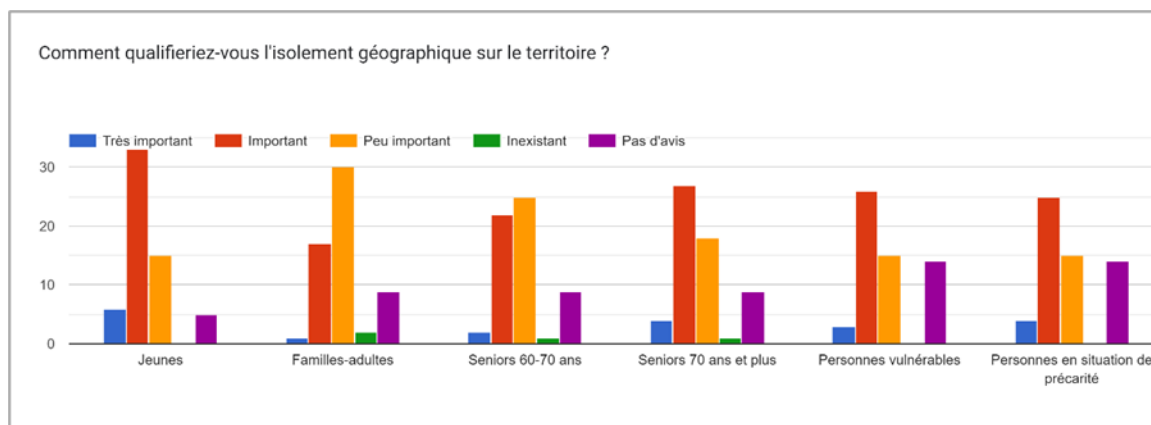
Atouts :

- L'importance du tissu associatif favorise considérablement l'accès aux services ;
- L'offre de service est relativement bien développée sur le territoire, en favorisant la proximité grâce au rôle des mairies et à la mise en place du Bus France Services. Beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années.

Faiblesses :

- La dématérialisation des services et des démarches est grandement problématique pour les publics les plus fragiles et vulnérables ;
- L'accessibilité des institutions est à améliorer notamment en se mettant davantage à la portée des usagers (posture actuelle de « forteresse »). Cela se traduit en général par un accueil physique ou un accès non satisfaisant pour les usagers en difficulté et chez les usagers par un sentiment d'abandon ;
- L'offre d'accueil petite enfance, à la fois collective et individuelle est à développer. Il manque des places et des professionnels ;
- L'offre actuelle de garde des moins de 3 ans n'est pas suffisamment variée notamment pour correspondre aux horaires de travail atypiques ;
- Il manque des lieux et activités dédiés à la jeunesse, en particulier dans les communes rurales ;
- Il est de plus en plus difficile, pour les personnes vulnérables, de trouver rapidement des réponses à leurs interrogations et à leurs besoins.

11° Comment qualifieriez-vous l'isolement géographique sur le territoire ?



L'isolement géographique est qualifié de **peu important** ou d'**inexistant** pour :

- Les familles adultes à 63 % ;
- Les seniors de 60-70 ans à 51 %.

L'isolement géographique est qualifié de d'**important** ou de **très important** pour :

- Les jeunes à 71 % ;
- Les seniors de 70 ans et plus à 61 % ;
- Les personnes vulnérables à 63 % ;
- Les personnes en situation de précarité à 63 %.

COMMENTAIRES

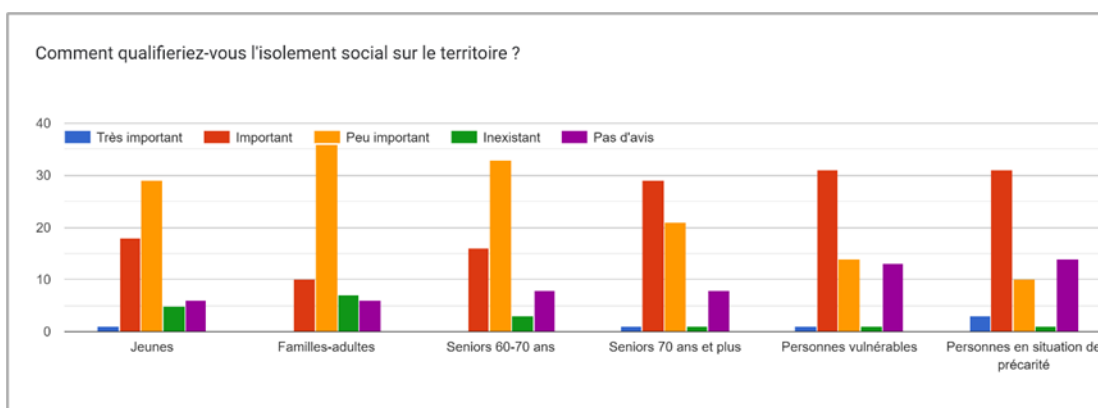
Atouts :

- La partie urbaine du territoire bénéficie d'un réseau de transport en commun ;
- Le territoire profite de la présence du réseau ferroviaire avec plusieurs trains par jour pour se rendre à Bordeaux ;
- Lorsqu'il n'y a pas de difficulté en matière de mobilité, il n'y a pas de problème d'isolement géographique. La plupart des ménages dispose d'au moins une voiture ;
- Le réseau internet se déploie de façon qualitatif et limite l'isolement géographique pour les usagers en capacité de s'en servir.

Faiblesses :

- L'isolement géographique qui existe sur le territoire est dû à des problème de mobilité. Or il y a une disparité importante en fonction du fait qu'on habite en zone rurale ou dans l'une des deux villes-centres. Il faudrait étendre le réseau de transport en commun au-delà de Saint-Pierre-du-Mont et Mont-de-Marsan ;
- Sans voiture, lorsque l'on vit en zone rural, on est nécessairement isolé ;
- Les publics en situations de précarité et les personnes vulnérables vivant en zones rurales sont concernés par l'isolement géographique. Il y a donc une migration notamment vers Mont-de-Marsan.

12° Comment qualifieriez-vous l'isolement social sur le territoire



L'isolement social est qualifié de **peu important** ou d'**inexistant** pour :

- Les familles et les adultes à 80 % ;
- Les jeunes à 63 % ;
- Les seniors de 60-70 ans à 69 %.

L'isolement social est qualifié d'**important** ou de **très important** pour :

- Les seniors de 70 ans et plus à 58 % ;
- Les personnes vulnérables à 68 % ;
- Les personnes en situation de précarité à 74 %.

COMMENTAIRES

Atouts :

- Il y a beaucoup d'associations qui accompagnent les publics fragiles et vulnérables et cela limite l'isolement social. Le réseau associatif est précieux ;
- Les services du CIAS, de la Mission Locale et du Conseil Départemental accompagnent les personnes en difficulté et sont d'une grande aide.

Faiblesse :

- L'isolement social est la plupart du temps liée à l'isolement géographique, au manque de mobilité, de services de proximité. Le Bus France Services, dans les cas les plus compliqués ne parvient pas à résoudre cet éloignement ;
- Il y a un isolement social qui est d'ordre sociétal avec du repli sur soi et qui concerne potentiel tous les publics même les moins fragiles ;
- Cette question est liée à la qualité de l'entourage familial, amical et de celui du voisinage. Tout le monde n'a pas la chance d'être bien entouré d'autant que lien social et la solidarité sont des valeurs qui se perdent ;
- Les seniors qui vivent loin de leurs enfants et petits-enfants sont plus isolés que les autres.